

Séance du 4 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 28/10/2025
Date d'affichage : 29/10/2025
Acte rendu exécutoire après dépôt en
préfecture le :

L'an deux mil vingt-cinq et le 4 novembre, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur BOHEME Alain, Monsieur DUVAL Patrick, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GIBEAU Hélène, Madame GOULAY Martine, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LACAM Stéphanie, Monsieur LE FOLL Alain, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAU Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe, Madame VILLAIN Marie-Agnès,

Absents excusés : Madame LAFOSSE Anne Mary donne pouvoir à Mme MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur TURPIN Laurent,

Absents : Madame ANFRAY Virginie, Madame MARIE Christelle, Monsieur LEBON Nicolas,

Secrétaire de séance : Monsieur SCHACHER Christophe

Objet : Devis AD Equipement

Délibération 60/2025

Considérant la vitesse excessive des automobilistes au niveau du lieu-dit Coupigny à Airan, il a été décidé d'installer des chicanes pour sécuriser l'endroit avec une chaussée rétrécie et l'installation de bordure non franchissable. Des places de stationnement seront aménagées de l'autre côté des habitations, côté haie pour une meilleure visibilité.

Vu la nécessité de sécuriser le lieu-dit Coupigny, à Airan,

Vu la proposition de l'entreprise AD Equipement 14270 MEZIDON VALLE D'AUGE pour un montant de 10 531.20€ TTC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le devis de l'entreprise AD EQUIPEMENT.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme, le 6 novembre 2025

Le Maire

P. MARTIN



Le secrétaire

C. SCHACHER